

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par le soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du 04 mai 2026, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement N°238-2026 relatif à la citation de l'église de St-Eugène-d'Argentenay et son terrain à titre de d'immeuble du patrimoine.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 05<sup>ième</sup> jour de mai 2026.



**Karine Ouellet**

Directrice générale / greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 05<sup>ième</sup> jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 05<sup>ième</sup> jour de mai 2026.



**Karine Ouellet**

Directrice générale / greffière-trésorière

---